

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_33-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2025

N°DC-2025-33

Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Objet : Demande de subvention au titre du fonds de concours aux équipements sportifs de GMVA, dans le cadre de la réhabilitation de la salle omnisports

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le mercredi vingt-trois avril deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; Mme Nathalie DUMONT à Mme Isabelle TAINGUY ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC

Secrétaire de séance : M. Gilles DRÉANO



Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14 MAI 2025

ID : 056-215600420-20250429-DEL2025_33-DE

L'ambition affichée par la municipalité est d'autofinancer l'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur le bâtiment de la salle omnisports d'ici 2026.

Toutefois, l'installation d'une centrale photovoltaïque ne peut se réaliser sans d'importants travaux de réhabilitation du bâtiment, objet de la sollicitation auprès de GMVA.

- Maîtrise d'œuvre (40 000€ H.T) ;
- Travaux de désamiantage obligatoire (43 968 € H.T);
- Renforcement de la charpente, qui n'est pas en mesure d'accueillir un tel ouvrage malgré une exposition solaire idéale (46 700,58 € H.T) ;
- Résolution des infiltrations d'eau (76 463,92 € H.T) ;
- Peinture murale (36 628,46 € H.T) ;
- Etude de sol (2 750€ H.T).
- Pose d'un nouveau revêtement au sol (72 290,60 € H.T) ;

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION		Fait le : 29/04/2025		COLPO au VERT	
TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS					
BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
.Etudes préalables et de maîtrise d'oeuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)	40 000,00 €	12%	. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment,...)			.Etat		
.Diagnostic technique du sol	2 750,00 €	1%	. DETR-DSIL	54 000,00 €	16,94%
. Travaux de Réhabilitation du bâti ancien	276 051,56 €	87%	.PST - DEPARTEMENTAL	55 210,31 €	17,32%
. Equipement et mobiliers			GMVA - Fonds de concours soutien à l'investissement (FSIC)	60 000,00 €	18,82%
			GMVA - Fonds de concours aux équipements sportifs	37 397,81 €	11,73%
			.Autofinancement	112 192,81 €	35,19%
TOTAL DES BESOINS	318 801,56 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	318 801,56 €	100%

Considérant que les modalités financières sont les suivantes pour les équipements sportifs fléchés : 30% du coût H.T de l'équipement, dans la limite de 50% du reste à charge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** le concours financier de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération au titre du fonds de concours aux équipements sportifs selon le plan de financement présenté.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

